

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le cheval doit conserver son statut agricole !

L'évolution de la société et, par voie de conséquence, celle du cheval amène parfois certains milieux à remettre en doute le statut fondamentalement agricole des équidés. Toutefois une analyse objective et complète de la situation démontre clairement qu'au 21^{ème} siècle également, le cheval reste indubitablement un animal agricole, même si son rôle dans la société s'est modifié au cours des années.

Il existe actuellement certaines incertitudes quant au statut « agricole » du cheval et des autres équidés. Celles-ci sont dues d'une part au changement de paradigme qui a conduit ces animaux, autrefois principalement considérés comme des forces de travail, à devenir de plus en plus fréquemment des partenaires de sport et de loisirs. D'autre part, la législation sur les médicaments vétérinaires, en introduisant la terminologie de « animal de compagnie » pour les équidés exclus de la chaîne alimentaire, a contribué, tant dans le grand public que dans l'administration voire chez certains propriétaires à envisager que le cheval ne soit plus un animal de rente agricole.

Le Conseil et Observatoire suisse de la Filière du Cheval COFICHEV publie une analyse complète des diverses bases légales ainsi que des raisons objectives, aussi bien économiques que sociétales, qui plaident fermement pour le maintien d'un statut d'animal de rente agricole pour tous les équidés, quelle que soit leur utilisation.

Si le cheval devait perdre sa place dans l'agriculture, cela aurait non seulement des conséquences négatives durables sur filière équine mais également sur l'agriculture dans son ensemble et finalement sur toute la société !